

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

**DELIBERATION N° 20** : MODIFICATION DE LA BOUCLE 3 DU « *CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE DU BASSIN MINIER* » ET DU CIRCUIT DE PETITE RANDONNÉE « *VILLE D'EAU ET DE CHARBON* ».

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

La Ville de Denain a approuvé par délibérations du Conseil Municipal des 11 décembre 2008 et 17 février 2014, l'inscription de la boucle 3 du « *chemin de Grande Randonnée du Bassin Minier* » et du circuit de petite randonnée « *Ville d'eau et de charbon* » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

■ **Boucle 3 du « *chemin de Grande Randonnée du Bassin Minier* ».**

Différents travaux de voirie ont affecté les tracés existants. Le cheminement traversait les communes d'Escaudain et de Louches pour rattraper la commune de Denain par la rue Louis Petit.

Le nouveau tracé proposé par le Conseil Départemental du Nord traversera la rue de Turenne au niveau de la commune de Denain afin de rejoindre la rue Victor Hugo à l'entrée de la commune d'Escaudain.

■ **Circuit de petite randonnée « *Ville d'eau et de charbon* ».**

Pour rappel, la longueur totale du parcours est d'environ 13 kilomètres. Le point de départ et d'arrivée se situe au niveau du parking du centre administratif.

Il dessert le cœur historique de la ville (*Vieux Denain, Parc Lebret*), le Faubourg Duchateau, le Parc Emile Zola, le quartier du Nouveau Monde, la zone tampon reconnue par l'UNESCO (*Terril Renard, fosse Mathilde, cité Chabaud Latour*) pour un retour vers le centre-ville.

.../...

Le chemin est divisible en deux boucles de manière à permettre à chacun de réaliser la distance qu'il souhaite ou de réaliser le parcours en plusieurs fois.

Ces chemins ont été créés dans le but de valoriser les espaces végétalisés et le patrimoine historique de la ville.

Suite à l'émergence de projets sur la ville de Denain, et notamment le centre aqualudique « *NaturéO* », le cheminement doit être modifié afin de rester accessible. Il est donc proposé de contourner le Parc Zola par la rue Émile Zola.

Aussi, le plan « *Ville d'eau et de charbon* » sera mis à jour avec un plan de ville plus récent.

Il est donc proposé :

- **D'APPROUVER** la modification proposée par le Conseil Départementale du Nord concernant la boucle 3 du chemin de Grande Randonnée du Bassin Minier.
- **D'APPROUVER** les modifications concernant le circuit de petite randonnée « *Ville d'eau et de charbon* ».
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

**S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.**

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUPOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....